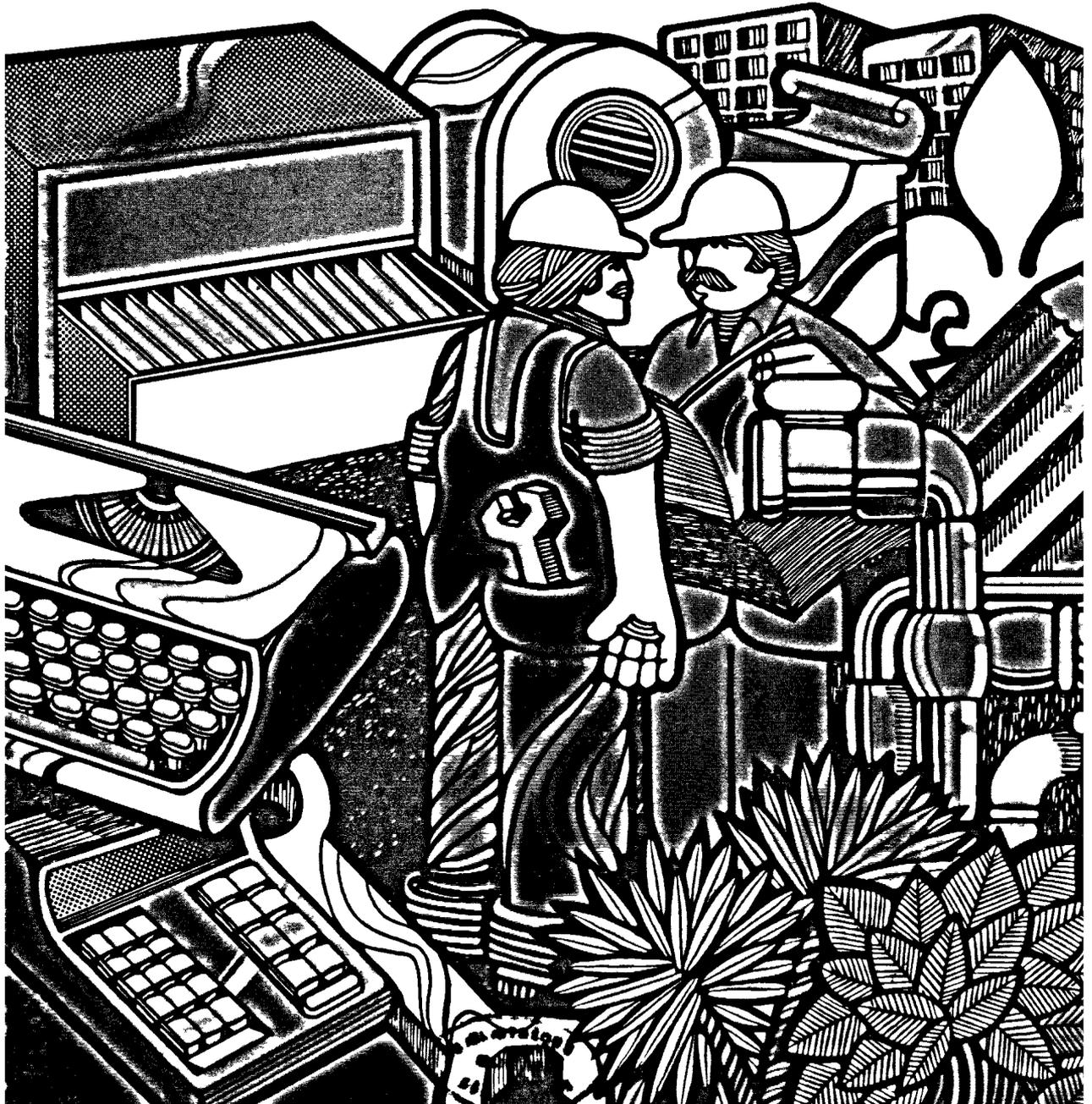


T77A1
A1
1977/78
Ex. 1
QL
P. gouv.

RAPPORT ANNUEL 1977-78



Gouvernement du Québec
Ministère des Travaux publics
et de l'Approvisionnement



Québec, juin 1978

*Monsieur Clément Richard
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec*

Monsieur le Président,

*J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du
ministère des Travaux publics et de l'Approvi-
sionnement, pour l'exercice financier se termi-
nant le 31 mars 1978.*

*Veillez agréer, monsieur le Président, l'hom-
mage de mon profond respect.*

Le Ministre,

Jocelyne Ouellette

Québec, juin 1978

*Madame Jocelyne Ouellette
Ministre des Travaux publics
et de l'Approvisionnement
Québec*

Madame le Ministre,

*J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du
ministère des Travaux publics et de l'Approvi-
sionnement, pour l'exercice financier se termi-
nant le 31 mars 1978.*

*Veillez agréer, madame le Ministre, l'hom-
mage de mon profond respect.*

Le Sous-ministre,

Bernard Angers



177A1

A1

1977/78

ex

QL

Pgouv

Table de matières

	Pages
Allocation de l'espace et de l'équipement	15
Exploitation des immeubles	27
Approvisionnement	45
Gestion interne et soutien	55

édifices dits de l'Assemblée nationale (A, B, C, D, E). Les divers documents qui ont été élaborés à ce sujet ont permis de définir la nature des travaux à y effectuer, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et d'arrêter les principaux besoins des occupants de ces immeubles privilégiés. Déjà certains travaux ont été entrepris et/ou réalisés, tels la salle des délibérations de l'Assemblée nationale et divers travaux de maçonnerie à l'édifice A. Comme il s'agit d'un projet à long terme et impliquant des dépenses substantielles, ces actions s'échelonneront sur plusieurs années.

Dans le cadre de la revue annuelle des programmes, le ministère a présenté au Conseil du Trésor, un mémoire d'évaluation budgétaire du programme «Exploitation des immeubles» comportant une révision détaillée de ses activités et des moyens retenus pour les poursuivre.

Au chapitre de la standardisation de certains besoins d'équipements gouvernementaux, le ministère a également préparé quelques plans types pour les nombreux postes locaux de la Sûreté du Québec répartis sur l'ensemble du territoire.

Un premier document de travail concernant la question générale d'acquisition d'espace par voie de location, d'achat ou de construction d'édifices pour répondre aux besoins gouvernementaux a été élaboré et quelques guides relatifs à cette matière devraient être énoncés au début du prochain exercice financier.

De même, l'année qui s'en vient devrait donner lieu à l'élaboration de certaines règles d'action applicables aux diverses activités du ministère et ayant trait à ce qu'il est convenu d'appeler la politique du «faire ou du faire faire», c'est-à-dire la réalisation de certaines tâches par des employés du gouvernement ou par des gens ou entreprises de l'extérieur.

Parmi les événements ou actions dignes de mention, il y a lieu tout d'abord d'indiquer que le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement s'est vu confier le mandat d'organiser un concours en vue de choisir une équipe professionnelle qui sera éventuellement chargée de la confection des plans et devis pour le Centre des Congrès de Montréal.

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère, s'est aussi porté acquéreur d'un bâtiment d'une superficie de 22 620 mètres carrés à Sainte-Foy; cette acquisition aura pour effet de faciliter une certaine déconcentration des effectifs gouvernementaux. Ce bâtiment permettra aussi au ministère de la Justice de regrouper la plupart de ses activités.

Tous les éléments sont maintenant en place pour la construction d'un important bâtiment administratif gouvernemental au coeur même de Trois-Rivières; les travaux de construction d'un bâtiment d'une superficie d'environ 13 000 mètres carrés débiteront au cours de l'été prochain.

Il faut également signaler le transfert au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, à compter du 1er avril 1978, d'une capacité nouvelle antérieurement exercée au ministère des Richesses naturelles. Il s'agit de l'addition de la fonction de soutien logistique dans le Nord québécois, fonction assumée, jusqu'au 31 mars 1978, par la Direction générale du Nouveau-Québec.

On sait que cette direction générale a été abolie et ses fonctions transférées, d'une part, au Conseil exécutif en ce qui a trait à la définition de la présence gouvernementale sur le territoire en question, et, d'autre part, au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement pour le soutien logistique.

Bernard Angers.

MANDAT DU M.T.P.A.

La loi du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement (L. Q. 1973, chapitre 27), sous réserve des dispositions expresses au contraire dans toute autre loi, confie au ministre les responsabilités suivantes:

- a) d'effectuer ou de faire effectuer tous les travaux publics requis aux fins du gouvernement, sauf les travaux de voirie;
- b) d'assurer la garde et l'entretien de tous les édifices et ouvrages publics entretenus aux frais du gouvernement;
- c) de pourvoir à l'aménagement et à l'ameublement des édifices publics qui appartiennent au gouvernement ou qui sont utilisés à ses fins;
- d) d'exercer un contrôle sur tous les autres travaux entrepris, en totalité ou en partie, aux frais du gouvernement, et sur tous les autres immeubles acquis à ses frais, dans la mesure indiquée par le Lieutenant-gouverneur en Conseil;
- e) de veiller à l'application de la loi et des règlements concernant les achats du gouvernement;
- f) de s'acquitter des autres fonctions que lui assignent le Lieutenant-gouverneur en Conseil.

Ainsi, le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement s'est vu confier la responsabilité de louer des locaux aux fins des ministères et organismes du gouvernement ainsi que de fournir le soutien logistique au Nouveau-Québec. D'autres mandats lui sont également confiés par règlement ou en vertu de décisions du Conseil du Trésor.

Le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement est également chargé de l'application de la loi des Travaux publics qui l'autorise entre autres choses à acquérir de gré à gré ou par expropriation les espaces requis par les organismes de l'État.

LOI DU SERVICE DES ACHATS

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement administre aussi la loi du Service des Achats du gouvernement du Québec (L.Q. 1964, chapitre 18).

Cette loi confie au directeur général des Achats la surveillance et la direction de tous les achats faits par les ministères et les organismes désignés. Elle lui confie également la responsabilité de donner à contrat l'exécution des travaux d'impression, de reliure, d'électrotypie, de stéréotypie, de lithographie, de gravure, de photographie, de cinématographie, et autres de même nature. Elle le rend responsable de la location du matériel, des contrats de publicité et d'abonnements aux journaux, aux revues et autres publications.

Le Service général des Achats qui relève depuis le 1er avril 1973 du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement s'identifie aujourd'hui à l'intérieur du ministère à la direction générale de l'Approvisionnement.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement administre quatre programmes budgétaires:

- I - Allocation de l'espace et de l'équipement;
- II - Exploitation des immeubles;
- III - Approvisionnement;
- IV - Gestion interne et soutien.

Ces programmes sont administrés par quatre directions générales:

- Allocations de l'espace et de l'équipement (Programme I)
- Exploitation des immeubles (Programme II)
- Approvisionnement (Programme III)
- Gestion (Programme IV)

ALLOCATION DE L'ESPACE ET DE L'ÉQUIPEMENT

Le programme de l'Allocation de l'espace et de l'équipement regroupe les activités de soutien aux autres programmes gouvernementaux en ce qui regarde la fourniture d'espaces administratifs et spécialisés et la fourniture d'ameublements et d'accessoires. Ce programme comprend également la disposition des biens immeubles publics excédentaires. Il comporte aussi la responsabilité d'aménager et d'équiper les immeubles requis pour le bon fonctionnement de l'administration des ministères et organismes du gouvernement.

Il consiste aussi à fournir aux autres ministères et organismes du gouvernement l'expertise nécessaire en matière d'expropriation.

L'organisation administrative responsable de la gestion du programme I est la direction générale de l'Allocation de l'espace et de l'équipement qui compte cinq directions:

- Direction de la Programmation et des Normes;
- Direction de l'Acquisition de l'espace;
- Direction de la Construction;
- Direction de l'Aménagement;
- Direction de la Région de Montréal.

EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Le programme de l'Exploitation des immeubles regroupe les activités qui consistent à maintenir en opération les différents systèmes mécaniques et électriques des immeubles gouvernementaux; à assurer la conservation de l'état original de ces immeubles en veillant à les maintenir en bon état; à offrir sécurité et bien-être aux occupants ainsi que certains services nécessaires à la bonne marche des opérations des ministères comme les postes et messageries et l'entretien et la réparation des machines de bureau. Il regroupe aussi les activités de soutien logistique du Nouveau-Québec.

Le programme II est administré par la direction générale de l'Exploitation des immeubles. Elle comprend cinq directions:

- Direction de la Coordination et des Services consultatifs;
- Direction de l'Exploitation, région de Québec;
- Direction de l'Exploitation, région de Montréal;
- Direction de l'Exploitation, région en province;
- Direction de l'Exploitation, région du Nord.

APPROVISIONNEMENT

Le programme Approvisionnement regroupe les activités qui consistent à procurer aux ministères et à certains organismes du gouvernement les biens mobiliers qui leur sont nécessaires et à voir à la disposition des biens meubles publics excédentaires et ce, aux meilleures conditions, compte tenu des lois et règlements sur l'approvisionnement gouvernemental.

Ce programme comprend également la responsabilité des opérations du Répertoire central des fournisseurs de services. La direction générale de l'Approvisionnement qui administre ce programme, regroupe trois directions:

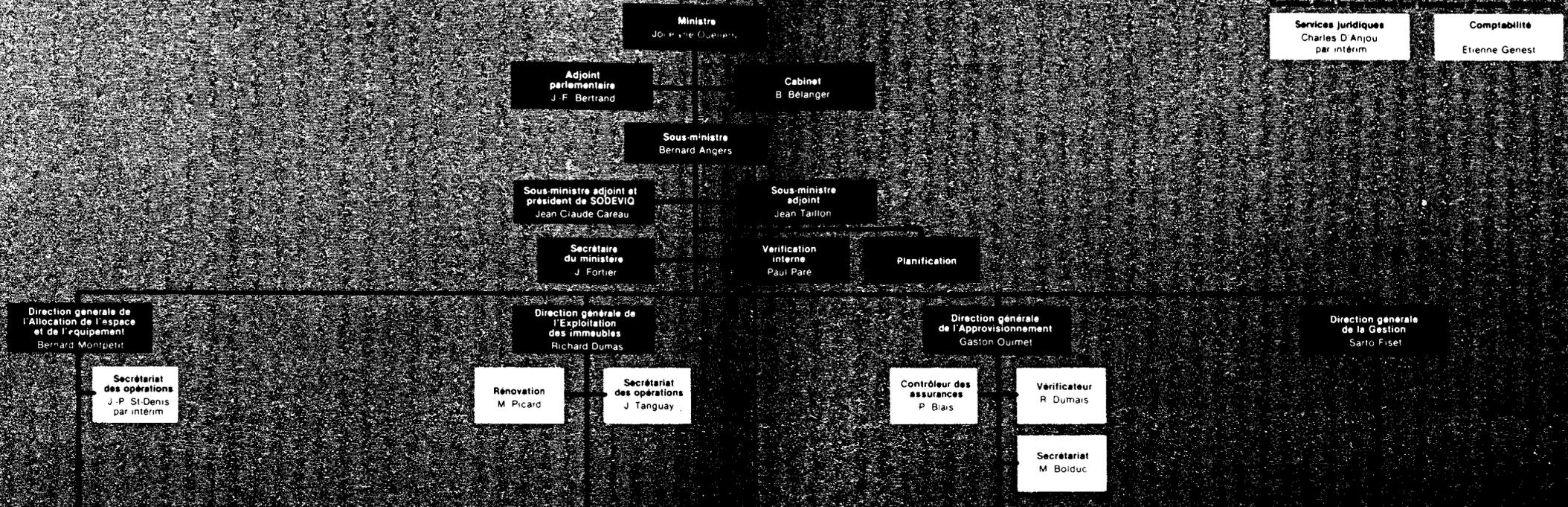
- Direction de la Planification;
- Direction des Opérations;
- Direction de la Coordination.

La direction générale de l'Approvisionnement comprend aussi le Bureau du contrôleur des assurances qui agit à titre de conseiller et représentant du gouvernement en ce qui concerne toute question relative à l'assurance.

GESTION INTERNE ET SOUTIEN

Le programme de Gestion interne et soutien regroupe les activités reliées au soutien administratif nécessaire à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux lois et directives en vigueur. Ces responsabilités sont assumées par la direction générale de la Gestion qui doit aussi suggérer toute modification susceptible d'améliorer la gestion du ministère et favoriser la réalisation de ses objectifs. Cette direction générale se compose de quatre directions:

- Direction de l'Organisation;
- Direction du Personnel;
- Direction des Services financiers;
- Direction des Contrats.



Programme et Normes Sylvia B. Tur	Acquisition de l'espace Robert Grégoire	Construction Jean Yves Grenier	Amenagement André Béjarz	Région de Montréal Justin Pilote par intérim	Coordination et Services consultatifs Marcel LaFortune	Exploitation Région de Québec Gaston Couillard	Exploitation Région de Montréal Anatole Gagnon	Exploitation Régions en Province Gilles Daoust	Exploitation Région du Nord Claude Tremblay par intérim	Planification de l'approvisionnement Louis Lamothe	Opérations Paul Plamondon	Coordination Marc Pettigrew	Organisation Eric Martin	Personnel Gilles Beaudoin	Contrats Jacques LaFrance	Services Financiers Gilles Demers	
Etudes et Recherches J. Lessard	Locations et Attributions de l'espace J. Rochette	Charges de projets Région ouest R. Gauthier	Projets Québec Metro C. Dubuc	Acquisition de l'espace O. Mousseau	Courrier et Messageries G. Bisson	Gérants ABCDEFGHI R. Soucy	Gérants Palais de Justice Plate Desjardins R. Bourdages	Sous-Région Centre G. Hamel Québec	Service technique C. Tremblay	Etudes des besoins J. R. Garneau	Construction et Machinerie G. A. Cloutier	Relations et Surveillance F. Gaudreault	Systèmes et Méthodes J. Pierre	Dotation	Négociation et Estimation Y. Barrette par intérim		
Programmes G. Hamel	Acquisition d'immeubles R. Rheault	Charges de projets Région est	Projets Régions en province R. Coude	Ameublement R. Pesant	Sécurité et Stationnement M. Lapointe	Complexe scientifique E. Martin	Bordeaux Tanguay McGill R. David	Sous-Région Mauricie Estrie M. Poirras Trois Rivières	Logistique	Systèmes et Procédures d'approvisionnement S. Cloutier	Impression, Equipement et Fournitures de bureau P.-E. Bergeron	Contrôle de la qualité Y. Traversy	Gestion des documents A. Freniere	Opérations et Relations de travail C. Marotte	Contrats d'immeubles R. Côté		
	Administration d'immeubles	Service technique A. Desbiens	Service technique L. Carrière	Service technique A. Hogue	Conservation, Réparation, Opération G. Caouette	Vieux Québec G. Giasson	1701 Parthenais 600 Fullum Y. Goulet	Sous-Région Sud-Ouest F. Desserres Longueuil	Soutien administratif R. Bédard	Classification et Normalisation L. Gonthier	Biens de consommation R. Denis	Gestion des stocks	Communications A. Fortin par intérim	Perfectionnement G. Dumas	Contrats de professionnels L. Hamel		
			Ameublement et Décoration M. Poirras	Charges de projets K. Maar	Services alimentaires et communautaires G. Gaulin	St Cyrille J. C. Dubuc	Locations M. Brunet	Sous-Région Nord-Ouest G. Guimond Rouyn	Sous-région Fort Chimo R. St-Julien			Surplus et Rebut J. D. Lachance	Approvisionnement C. Fleury				
						St Cyrille J. C. Dubuc	Dubergé J. Audet	Sous-Région Ouest R. Bégin Hull	Sous-région Poste de la Baleine P. Dionne								
						Service des Travaux J. Boly	Service des Travaux R. Tardif	Sous-Région Ouest R. Bégin Hull									
						Service aux Occupants P. Rodrigue	Service de Soutien technique et administratif G. Bisson par intérim										
						Service de Soutien technique et administratif L. Hudon		Service de Soutien technique et administratif J. Trépanier									

1. Le présent document est une reproduction de l'annuaire de la Direction générale de l'Allocation de l'espace et de l'équipement, de la Direction générale de l'Exploitation des immeubles et de la Direction générale de l'Approvisionnement. Les renseignements sont fournis à titre d'information et ne constituent pas une garantie. Les renseignements sont fournis en français et en anglais. Les renseignements sont fournis en français et en anglais. Les renseignements sont fournis en français et en anglais.

HISTORIQUE

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement fut créé par la loi 222 en 1973. Les Travaux publics ont toutefois fait partie de l'organisation gouvernementale depuis 1867.

Jusqu'en 1966, le ministère des Travaux publics avait la responsabilité des édifices du gouvernement et des ponts. À compter de cette date, l'administration des ponts fut confiée au ministère de la Voirie de cette époque. Le résultat de ce changement faisait du M.T.P.A. un ministère voué totalement au service des autres ministères et organismes gouvernementaux.

Au cours des années, différents ministères ont été jumelés au M.T.P.A.: de 1867 à 1888, l'Agriculture; de 1901 à 1905, la Colonisation; de 1905 à 1931, le Travail; de 1934 à 1936, Chasse et Pêcheries et en 1971-72, la Voirie. Le M.T.P.A. fait maintenant partie de la mission gouvernementale et administrative, secteur des services de soutien. Les principales activités du ministère comprennent actuellement:

- la planification des besoins en espace et en équipement des ministères;
- la location ou l'achat d'espace, de mobilier et d'équipement pour le compte des ministères et de certains organismes gouvernementaux;
- la construction d'immeubles et l'aménagement des locaux utilisés aux fins du gouvernement;
- l'opération, l'entretien, la réparation, la rénovation et la garde des locaux et des édifices du gouvernement;
- Les expropriations et la gestion des biens, meubles et immeubles publics excédentaires;
- le courrier et les messageries, les services aux occupants, le soutien logistique du Nord;

- la gestion du Répertoire central des fournisseurs;
- le contrôle des contrats d'assurance.

Les effectifs du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement sont passés d'une vingtaine d'employés dans les premières années à près de 2 500 en 1978. Le budget, pour la même période, est passé d'environ \$100 000 à près de \$200 millions.

BUDGET EN BREF

Au cours de l'exercice financier 1977-78, les crédits votés ont été de \$ 188,3 millions, alors que les dépenses réelles ont atteint \$ 174,5 millions comparativement à des prévisions de \$ 159,5 millions et à des dépenses réelles de \$ 138,5 millions en 1976-77. On notera que ces crédits incluent un budget en immobilisations de \$ 41,9 millions en 1977-78 comparativement à \$ 39,3 millions en 1976-77.

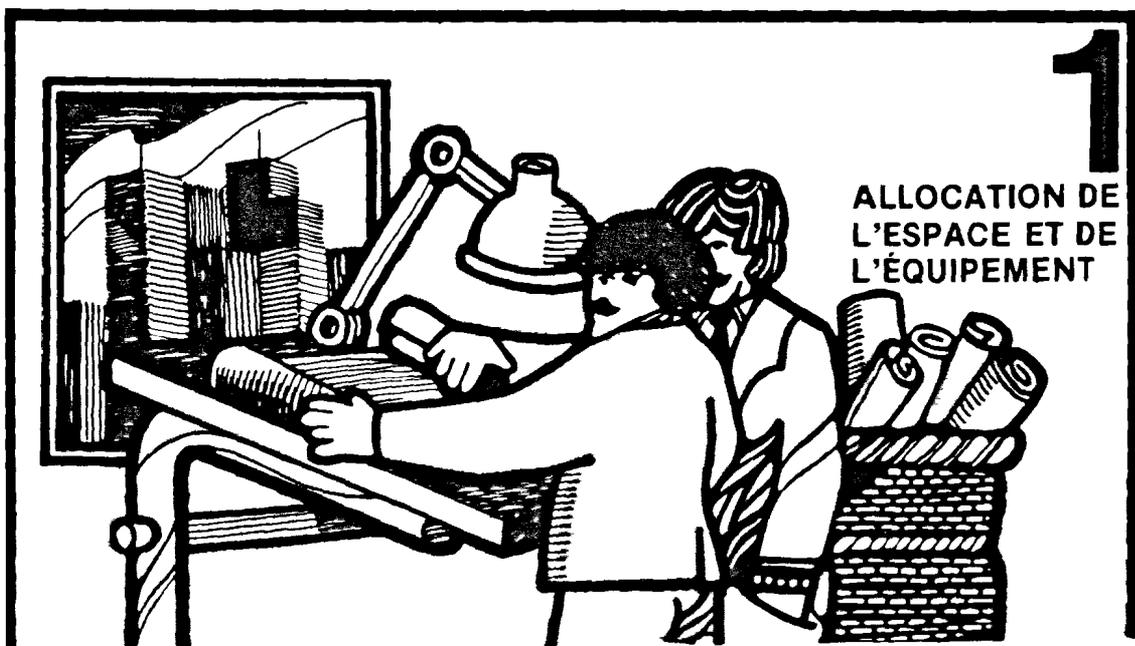
Les revenus se sont chiffrés par \$6,6 millions en 1977-78 comparativement à \$5,5 millions au cours de l'exercice 1976-77.

Prévisions

Pour 1978-79, on prévoit des dépenses de \$ 205,9 millions incluant des dépenses en immobilisations de \$ 41,6 millions et des revenus de \$ 4,7 millions pour le ministère auxquels s'ajouteront quelque \$ 3,0 millions provenant des opérations du Grand Nord.

Évolution du budget:

Programmes	1976-77	1977-78	1978-79
01 Allocation de l'espace et de l'équipement	\$ 94 802 100	\$ 112 165 800	\$ 118 239 800
02 Exploitation des immeubles	\$ 59 087 200	\$ 69 525 900	\$ 80 170 400
03 Approvisionnement	\$ 2 580 800	\$ 3 246 100	\$ 3 409 100
04 Gestion interne et soutien	\$ 3 077 200	\$ 3 412 500	\$ 4 062 200
TOTAL	\$ 159 547 300	\$ 188 350 300	\$ 205 881 500



1

ALLOCATION DE
L'ESPACE ET DE
L'ÉQUIPEMENT

VUE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice 1977-78, le parc d'espaces du gouvernement s'est agrandi, notamment avec la fin des projets de construction et d'aménagement d'envergure comme le Palais de Justice d'Amos, la Centralisation administrative de Hull, l'édifice La Laurentienne à Québec et par l'acquisition d'un immeuble de 22 625 mètres carrés à Sainte-Foy.

Compte tenu des besoins des ministères et organismes, la direction générale de l'Allocation de l'espace et de l'équipement a également entrepris des projets majeurs de construction et d'aménagement dont la construction du poste central de la Sûreté du Québec à Québec et l'aménagement de la chapelle de l'ancien Grand séminaire de Québec pour loger les Archives nationales.

La restauration d'immeubles importants de la Colline parlementaire a également accru ses activités.

La nouvelle politique du gouvernement en matière de location de locaux par appels d'offres ou avis de recherche dans les journaux a commencé à être appliquée en septembre 1977.

Des projets de construction d'édifices de centralisation administrative et des projets d'édifices spécialisés correspondant aux besoins des ministères de la Justice, des Transports, des Terres et Forêts, des Affaires culturelles et de l'Éducation ont été inscrits dans la programmation de la prochaine année.

Une étude a été entreprise afin d'élaborer des mécanismes de mise en oeuvre d'une nouvelle politique de gestion des biens immeubles publics excédentaires où le M.T.P.A. aura un rôle prépondérant.

Une importante révision du Guide d'aménagement des édifices a été également entreprise et devrait se concrétiser au cours du prochain exercice financier.

Depuis le premier janvier 1978, tous les plans de construction des nouveaux édifices sont exécutés en utilisant des unités de mesures du Système International (SI).

LE PARC D'ESPACES

Au cours de 1977-78, le parc d'espaces s'est accru de 116 164 mètres carrés, soit une augmentation de 7,1% par rapport à 1976-77. Le parc d'espaces totalisait à la fin de mars 1978 une superficie totale de 1 762 094 mètres carrés, dont 1 467 606 mètres carrés pour les espaces administratifs (bureaux, entrepôts) et 294 488 mètres carrés pour les espaces spécialisés (centres de détention, ateliers, garages).

Ces espaces sont soit loués, soit la propriété du gouvernement. En général, les espaces spécialisés sont des propriétés tandis que les espaces administratifs sont loués dans une proportion de 52%. Les espaces loués totalisent 772 928 mètres carrés. Ces espaces sont répartis en 916 baux qui représentent un déboursé de près de \$51 millions en 1977-78.

L'agrandissement du parc d'espaces vient principalement des 30 000 mètres carrés d'espace administratif de l'édifice Jos Montferand à Hull, ainsi que des 31 257 mètres carrés d'espace compris dans des édifices cédés au M.T.P.A. par d'autres ministères à titre de biens excédentaires.

En plus, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement s'est porté acquéreur en novembre 1977 de l'immeuble situé au 1200 Route de l'Église à Sainte-Foy, au coût de \$10,4 millions. Cet immeuble, d'une superficie de 22 625 mètres carrés répartis sur neuf étages, est situé sur un terrain d'environ 22 300 mètres carrés. Il est destiné aux effectifs des diverses unités administratives du ministère de la Justice qui l'occuperont dès que l'aménagement aura été complété.

ACQUISITION D'IMMEUBLES

Au cours de 1977-1978, le service d'Acquisition d'immeubles a dirigé les négociations pour l'achat de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'environ 200 immeubles devant servir à des fins de création ou d'agrandissement de parcs, de création de parcs industriels, de protection de sites historiques ou d'agrandissement d'aéroports.

En plus, le Service a procédé, pour le compte du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, à l'acquisition d'environ 20 immeubles permettant l'implantation éventuelle de nouveaux édifices administratifs ou l'agrandissement d'édifices existants.

Centre des Congrès

Au domaine de la construction, un important projet a retenu l'attention au cours de 1977-78. Il s'agit de la décision du gouvernement du Québec concernant la construction d'un Centre des Congrès à Montréal.

À la suite de cette décision, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a mis en marche le processus visant à choisir, selon une formule tout-à-fait nouvelle, les professionnels-conseils qui seraient mandatés pour la réalisation de ce projet de \$38,0 millions.

Cette formule consistait à inviter les firmes d'architectes, les firmes d'ingénieurs-conseils en structure, en mécanique, en électricité et en transport ainsi que les firmes d'estimation et de contrôle des coûts, à se regrouper en équipes pour soumettre leur candidature au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

À la suite de la publication d'un avis de concours d'architecture dans les journaux, 27 équipes de professionnels ont offert leurs services. Un Comité de sélection en a retenu cinq sur la base de leurs qualifications et de leur potentiel. Les équipes ainsi sélectionnées ont été appelées à présenter des esquisses préliminaires, une maquette ainsi que des prévisions de coûts de leurs projets respectifs.

L'évaluation des projets a été confiée à un jury composé de fonctionnaires et de personnalités de l'extérieur de la fonction publique québécoise. On prévoit que le jury aura arrêté son choix sur le groupe multidisciplinaire ayant présenté le meilleur projet, en septembre 1978.

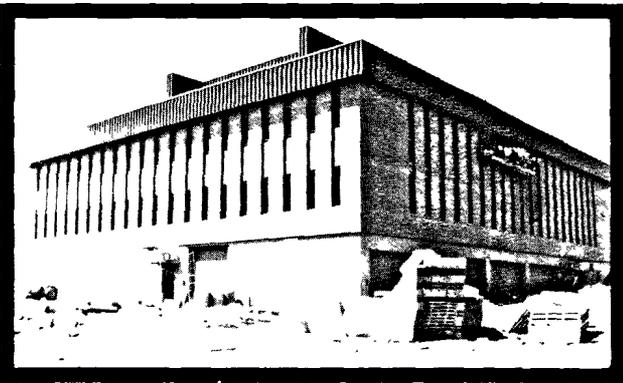
RESTAURATION ET RÉNOVATION DES ÉDIFICES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les principaux travaux de restauration et de rénovation ont été effectués sur la Colline parlementaire, notamment à l'édifice «A». Les travaux qui s'échelonnent sur une période de quelques années représentent en 1977-78 des déboursés de l'ordre de \$4,0 millions. Ces travaux ont consisté à construire une centrale de services pour la climatisation et l'électricité; restaurer et nettoyer la maçonnerie; remplacer les fenêtres; rénover la salle de délibérations de l'Assemblée nationale et installer une régie pour la télédiffusion des débats.

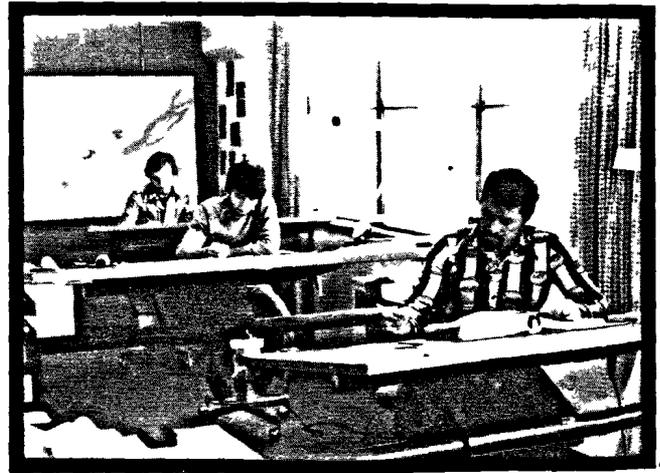
- 1- Le poste de la Sûreté du Québec à Sherbrooke
- 2- Le poste central de la Sûreté du Québec à Québec
- 3- L'édifice La Laurentienne à Québec
- 4- Préparation des plans
- 5- L'édifice Delta Nord à Sainte-Foy.



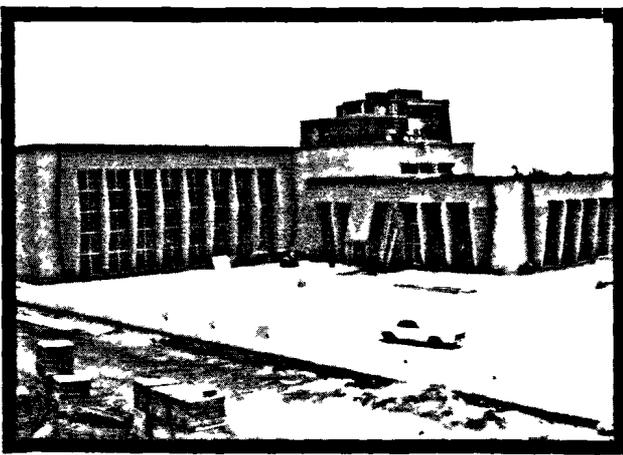
3



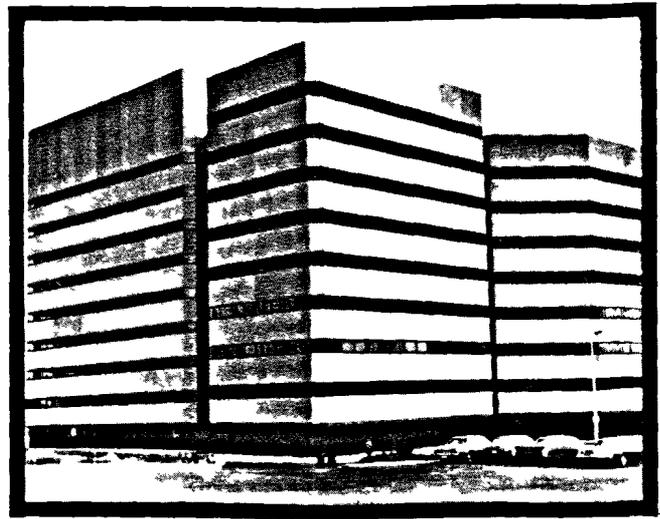
1



4



2



5

CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAUX USÉES À ST-FÉLICIEN

En fin d'exercice, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a entrepris, au coût de \$7,0 millions, la construction d'une conduite de déversement des eaux usées de l'usine de pâte blanchie de la compagnie Donohue à St-Félicien.

C'est à la suite d'une étude effectuée par les services de Protection de l'environnement démontrant l'importance de la rivière Chamouchouane pour la faune aquatique du lac St-Jean, que le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a été chargé par le Conseil des ministres de construire cette conduite de plus d'un mètre de diamètre qui fera dévier les eaux traitées de l'usine vers le delta de la rivière Mistassini.

Le tracé de 14 300 mètres de longueur est pratiquement en ligne droite entre l'usine et le point de déversement choisi par le service de Protection de l'environnement.

BIENS IMMEUBLES EXCÉDENTAIRES

Au cours de 1977-78, des représentants du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, d'autres ministères et du Conseil du Trésor ont participé aux travaux du Comité consultatif qui a élaboré la politique de gestion des biens immeubles publics excédentaires.

Les travaux entrepris ont amené la formulation d'une politique de gestion qui fit l'objet d'une consultation auprès de tous les ministères.

Le règlement s'applique à tous les ministères et organismes dont les membres sont nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil et dont le budget est voté par l'Assemblée nationale.

Les principaux objectifs sont:

- établir une politique de gestion des biens immeubles publics excédentaires pour que le M.T.P.A. puisse en réaffecter le plus grand nombre possible;
- entreprendre une compilation systématique de tout bien immeuble public excédentaire justifiant sa conservation, qui deviendra éventuellement la Banque des biens immeubles publics excédentaires;
- établir les critères qui permettront au M.T.P.A. de régler le processus d'aliénation d'un immeuble déclaré excédentaire aux besoins du gouvernement;

La mise en place des mécanismes d'application du règlement se terminera au début du prochain exercice et le fonctionnement du système débutera vers le mois de juillet.

NOUVEAU MODE DE LOCATION D'ESPACES

Depuis le 1er septembre 1977, un nouveau règlement adopté en vertu de l'article 49 de la Loi sur l'administration financière stipule que tout contrat de location d'immeuble doit être conclu par «APPEL D'OFFRES» pour des immeubles de plus de 2 320 mètres carrés ou par «AVIS PUBLICS» dans les journaux pour les immeubles de moindre importance.

Au cours de l'exercice 1977-78, aucun projet de location n'a nécessité d'appel d'offres. Par contre, 38 avis publics de recherche pour des locaux de 2 320 mètres carrés ou moins ont été publiés dans les journaux dont 30 pour des espaces à bureaux et huit pour des entrepôts.

Sur un total de 133 propositions reçues, 65 étaient conformes aux demandes du ministère, 39 furent rejetées pour non conformité aux demandes (espace insuffisant ou supérieur à la demande, locaux ne répondant pas aux exigences techniques, etc...) et 29 propositions étaient en cours d'analyse au 31 mars 1978. À cette date, 12 baux avaient été conclus entre le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et ses divers proposant alors que 17 autres étaient en préparation.

GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Au début de 1977, la direction de l'Aménagement a formé un groupe d'étude sur l'aménagement afin de sonder l'opinion des ministères-clients et des principaux utilisateurs du Guide d'aménagement en vue d'en faire une refonte complète.

Pour ce faire, le groupe d'étude a passé en revue les réalisations importantes dans ce domaine aussi bien dans le propre système d'aménagement du M.T.P.A., que dans celui du secteur privé et d'autres gouvernements.

Ces démarches avaient pour but de vérifier la philosophie première du guide, qui est de définir pour l'ensemble des employés, un

milieu physique répondant à trois grands critères: la qualité de l'environnement; la rentabilité des locaux et des équipements; l'efficacité au travail.

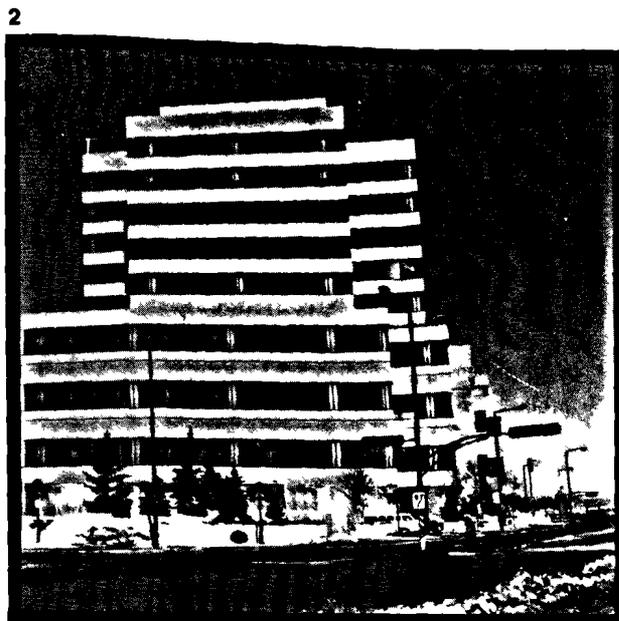
Par la suite, un rapport fut présenté à la direction de l'Aménagement qui confia au groupe d'étude la restructuration complète du Guide d'aménagement suivant les recommandations du rapport.

Ce nouveau guide devrait être prêt en septembre 1978. Il servira tout particulièrement aux interlocuteurs des ministères, chargés de projets, aménagistes, consultants ou toute autre personne ayant à réaliser un programme d'aménagement.

Coût des principaux projets d'aménagement entrepris en 1977-78

Montréal	Place Desjardins: Librairie de l'Éditeur, Communications	\$ 450 000
	1, est rue Notre-Dame: réaménagement majeur, 4 étages, Justice	\$ 1 220 000
	Place Victoria: Tour de la Bourse, M.T.P.A., Centralisation	\$ 850 000
Québec	Carrefour Charest et St-Sacrement: Centre informatique, Affa res soc ales	\$ 525 000
	150 est, boul. St-Cyrille: Administration centrale, Tourisme Chasse et Pêche	\$ 650 000
	La Laurentienne: M.T.P.A., Centralisation	\$ 1 850 000
Trois-Rivières	587 rue Radisson: aménagement, École St-Louis de Gonzague, Affaires culturelles	\$ 800 000
Rouyn-Noranda	Pavillon Laramée: M.T.P.A., Centralisation	\$ 1 161 000
Hull	Centre de détention: réaménagement, Justice	\$ 920 000
	Édifce Jos Montferrand: M.T.P.A., Centralisation	\$ 3 500 000
TOTAL		\$11 926 000

- 1- La construction, un travail d'équipe
- 2- L'édifice Jos Montferrand à Hull.
- 3- L'édifice «A» du Parlement en rénovation



3

En 1977-78 les principaux travaux de construction totalisaient \$112,1 millions dont \$13,5

millions ont été déboursés au cours de cette période.

Principaux projets de construction en 1977-78

Endroit	Description	Coût total	État de réalisation en %	Déboursés 77-78
Amos	Palais de Justice et Centre de détention	\$ 7 450 000	T 100%	\$ 721 827
Cookshire	Atelier de réparations	\$ 800 000	P 95%	\$ 16 494
Granby	Centralisation et Palais de Justice	\$ 5 500 000	P 100%	\$ 13 429
Hull	Centre de transport	\$ 2 300 000	P 100%	\$ 44 085
Laurier Station	Atelier de réparations	\$ 800 000	T 40%	\$ 247 075
L'Étape	Logement pour la Sûreté du Québec	\$ 700 000	T 100%	\$ 156 566
Montréal	Centre de détention de Bordeaux	\$ 1 200 000	T 100%	\$ 744 793
Montréal	Centre de détention	\$ 4 800 000	P 100%	\$ 131 646
Mont-Laurier	Atelier de réparations	\$ 900 000	T 75%	\$ 588 319
Québec	Rénovation A-B-C-D-E	\$ 36 000 000	T 10%	\$ 3 173 281
Québec	Club des employés civils	\$ 3 300 000	T 60%	\$ 747 392
Québec	Centralisation des entrepôts	\$ 6 400 000	P 100%	\$ 88 682
Québec	Sûreté du Québec	\$ 10 300 000	T 50%	\$ 4 262 057
Québec	Édifce du 225, Grande-Allée	\$ 2 300 000	P 100%	\$ 29 103
Richmond	Atelier de réparations	\$ 700 000	T 5%	\$ 52 262
Rivière-du-Loup	Centre de transport	\$ 2 200 000	P 50%	\$ 27 955
St-Jérôme	Centre de détention	\$ 4 800 000	P 100%	\$ 131 646
St-Félicien	Conduite des eaux usées	\$ 7 000 000	P 100%	\$ 306 000
Ste-Foy	Édifce administratif à l'aéroport	\$ 2 200 000	P 100%	\$ 54 379
Sherbrooke	Sûreté du Québec	\$ 2 500 000	T 80%	\$ 1 677 799
Trois-Rivières	Centralisation administrative	\$ 10 000 000	P 100%	\$ 244 664
TOTAL		\$ 112 150 000		\$ 13 459 454

NOTE: T: Extension des travaux.

P: Préparation des plans et devis.

Principaux projets de construction exécutés pour d'autres ministères mais surveillés par le MTPA.

Endroit	Description	Coût total	Ministère
Duchesnay	Ecole-scierie	\$ 26 000	M.T.F.
L'Assomption	Bureau régional du M.A.Q.	\$ 800 000	M.A.Q.
Les Méchins	Cale sèche	\$ 3 000 000	M.I.C.
New-Carlisle	Entrepôt pour le M.I.C.	\$ 16 000	M.I.C.
Québec	Toiture du Grand théâtre	\$ 94 000	M.A.F.C.
St-Hyacinthe	Pavillon de recherches pour le M.A.Q.	\$ 1 500 000	M.A.Q.
St-Patrice	Halte routière	\$ 180 000	M.T.Q.
Ste-Foy	Centre de recherches minérales pour le M.R.N.	\$ 100 000	M.R.N.
TOTAL		\$5,716,000	



2

EXPLOITATION
DES IMMEUBLES

VUE GÉNÉRALE

La direction générale de l'Exploitation des immeubles a augmenté le nombre des sous-régions en Province avec la création de la sous-région de Hull afin de rencontrer les exigences administratives de la Centralisation gouvernementale dans cette région et faciliter l'échange de communications pour les prises de décision. En outre, une direction a été créée pour prendre en charge le support logistique au Nouveau-Québec.

La mise en application d'un programme spécifique pour faciliter l'accès des handicapés physiques aux immeubles du gouvernement a débuté au cours du présent exercice financier.

Le programme de rénovation des immeubles a été accentué et divers projets ont été mis de l'avant.

Le service de Sécurité et Stationnement a étendu ses activités et révisé sa politique.

Dans le cadre du programme de soutien de l'emploi du gouvernement, des travaux d'entretien et de réparation ont été entrepris de façon à procurer de l'emploi à près de 200 personnes. Un budget supplémentaire de \$2,3 millions a été alloué pour couvrir les coûts de l'opération qui se continuera au cours de l'exercice 1978-79.

Le M.T.P.A. a accepté de participer au programme d'échange mis de l'avant par la Building Owners and Managers Association (BOMA) qui a pour but de permettre la comparaison des coûts d'exploitation des immeubles entre les différents gouvernements en Amérique du Nord.

Dans le cours de ses activités régulières, la direction générale de l'Exploitation des immeubles a exécuté davantage de travaux en régie pour rencontrer une priorité du M.T.P.A. dans l'application de la politique de «faire ou de faire faire».

Par ailleurs, conformément à la politique administrative du gouvernement, les petits contrats de réparation des immeubles sont réparés le plus équitablement possible à la grandeur du Québec.

La nouvelle politique de pavoiement dont l'application appartient au M.T.P.A. a eu des répercussions directes sur la direction générale de l'Exploitation des immeubles qui a vu à développer les mécanismes nécessaires à son application.

Un mémoire d'évaluation du programme d'Exploitation des immeubles a été soumis au Conseil du Trésor. Le budget de ce programme a été découpé en 14 activités dont 10 constituent des éléments de gestion significatifs. Chacune de ces activités a fait l'objet d'une évaluation spécifique qui portait sur la raison même de l'existence de cette activité.

Cet exercice a permis au M.T.P.A. de formuler des propositions budgétaires articulées à l'intention des autorités gouvernementales.

ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, conscient des conditions de vie particulières des handicapés physiques et de leur intégration difficile aux activités normales de la société, a mis sur pied un programme de rénovation de ses immeubles afin d'éliminer les barrières architecturales qui contrecarrent trop souvent leur liberté d'action. Ce programme découle des recommandations du Livre blanc du ministère des Affaires sociales sur la question.

Ce programme se divise en deux parties dont l'une consiste à faciliter l'accessibilité aux services collectifs et l'autre, aux activités, aux situations de la vie quotidienne ainsi qu'au milieu du travail. Un groupe de travail a donc reçu le mandat d'effectuer l'inventaire des édifices gouvernementaux à travers la province. Les principaux immeubles visités ont été les Palais de Justice, et les locaux à caractère administratif.

À la suite de cette visite, divers travaux sont apparus essentiels pour atteindre les objectifs visés. Un accès sans marche sera prévu afin de permettre aux personnes handicapées de se rendre directement et sans aucun obstacle du stationnement jusqu'à l'intérieur de l'édifice. Des espaces de stationnement, situés aussi près que possible d'une entrée seront réservés. Les trottoirs seront encavés près des intersections et des issues de l'édifice afin d'éliminer l'angle droit créé par la différence de niveau. S'il y a dénivellation, une rampe sera aménagée pour contourner la difficulté que représentent les escaliers. Les portes seront conçues pour être faciles à

ouvrir, lentes à refermer et libres de tout obstacle. L'espace de dégagement devant une porte battante sera suffisant pour permettre à l'occupant d'un fauteuil roulant de l'ouvrir tout en demeurant en dehors de sa portée de battement.

Ce projet échelonné sur 10 années est évalué à environ \$ 7,0 millions.

PROGRAMME DE RÉNOVATION

Au cours de l'exercice 1977-78, le M.T.P.A. a consacré quelque \$100,000 pour effectuer des expertises et des études sur la rentabilité de rénovation de différents immeubles du gouvernement et plus de \$50,000 pour la préparation de plans et devis de travaux de réparations.

Plusieurs immeubles sont ainsi désignés annuellement pour fins de rénovation et sont l'objet d'une évaluation minutieuse avant que des travaux majeurs ne soient autorisés. C'est ainsi que l'Institut de police de Nicolet, le Palais de Justice de Roberval et le Palais de Justice de Montmagny sont présentement à la phase de l'étude préliminaire.

Au sujet du Palais de Justice de Rivière-du-Loup, des quatre édifices sur le boulevard de l'Entente à Québec et de la Prison d'Amos, un rapport sera préparé par des maisons d'ingénieurs et d'architectes-conseils quant à la rentabilité de leur rénovation.

La Maison du Cinéma, située au 360 McGill et le 355 McGill à Montréal; l'édifice Cook-Chauveau à Québec; le Palais de Justice de Chicoutimi et le vieux Palais de Justice d'Amos sont à l'étape de préparation des plans et devis.

Dans le cadre du programme de soutien de l'emploi en collaboration avec la direction de l'Exploitation, région de Québec, des travaux de rénovation ont été effectués à la chapelle du Bon Pasteur à Québec, déclarée monument historique.

SÉCURITÉ ET STATIONNEMENT

Une entente intervenue entre le ministère de la Justice et le M.T.P.A. a eu pour effet d'étendre les activités de gardiennage à neuf Palais de Justice, deux Cours de bien-être social et un Bureau du coroner à Montréal.

Une priorité a aussi été donnée à la mise sur pied des mesures d'urgence dans différents immeubles afin de respecter les règlements du ministère du Travail en matière d'évacuation d'immeubles.

Des membres du service de Sécurité ont aussi agi à titre de conseiller auprès de sociétés, régies ou organismes gouvernementaux concernant la nécessité et le choix du type de protection requis et ont collaboré à l'implantation de mesures d'urgence à la Commission Keable, au laboratoire des Affaires sociales à Ste-Anne-de-Bellevue et aux Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) de Montréal, Québec et Sherbrooke ainsi qu'à la Commission d'enquête sur le coût des installations des Jeux Olympiques.

Les activités de sécurité ont été réorientées pour étendre davantage les services sans augmentation de personnel et sans en réduire la qualité. Cette mesure s'est concrétisée par l'installation de systèmes électroniques adaptés aux techniques les plus récentes.

Au cours de l'année, 16 494 heures de cours ont été dispensés à 1 028 stagiaires dans le cadre d'activités de recyclage.

1. L'électronique au service des agents de sécurité
2. La chapelle rénovée de l'ancien couvent des Soeurs du Bon Pasteur.



1

2



LA POLITIQUE DE «FAIRE OU DE FAIRE FAIRE»

Dans le cadre de l'une de ses priorités, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a décidé d'effectuer en régie l'entretien des systèmes mécaniques et électriques (autres que les équipements spécialisés) de la majorité de ses édifices.

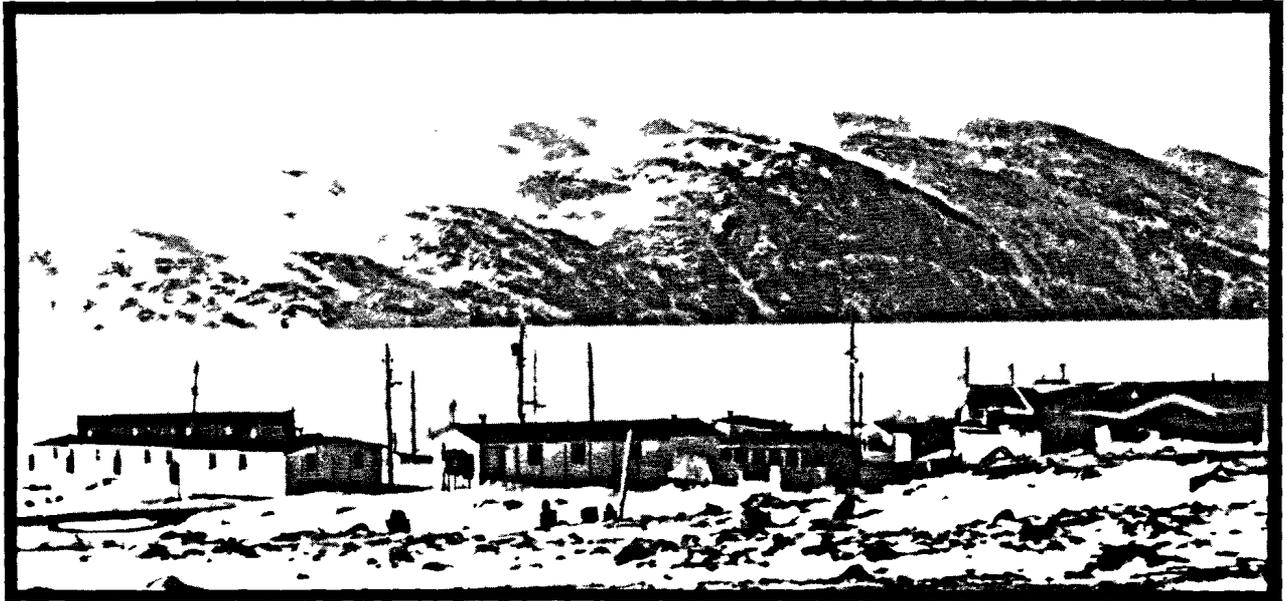
Cette politique a déjà été appliquée dans les régions de Québec et de Montréal, notamment aux édifices «G», «H» et «J» de la Colline parlementaire, au Palais de Justice de Montréal et au 1701, rue Parthenais à Montréal.

La prise en charge des édifices situés à Québec s'est faite à l'expiration des contrats conclus avec les firmes concernées, c'est-à-dire le 1er janvier 1978 pour les édifices «G», «H» et «J» et a nécessité l'embauche de 46 personnes. À Montréal, cette activité a débuté le 1er novembre 1977 à l'édifice Parthenais et a nécessité l'addition de 37 postes supplémentaires. Au Palais de Justice de Montréal, c'est le 1er avril 1978 que 26 employés nouvellement engagés entreprendront le programme d'entretien planifié. À la Centralisation de Hull, 13 ouvriers spécialisés ont été embauchés et leur entrée en fonction a coïncidé avec la fin du présent exercice financier.

1- L'entretien et la réparation des machines de bureau

2- Un Québécois du Grand Nord

3- Un village du Nouveau-Québec



COURRIER ET MESSAGERIES

Au cours de l'exercice 1977-78, le service du Courrier et des Messageries a pratiquement complété l'intégration de ses activités avec celles de tous les ministères-clients à bas volume de courrier et a consolidé son action en ajoutant des services complémentaires.

Un cahier de procédures contenant tous les renseignements relatifs aux services offerts par le service du Courrier et des Messageries a été distribué à tous les ministères et organismes. Ce cahier explique le fonctionnement de l'administration centrale, les activités des gérants de courrier, les procédures à suivre en cas de grève de la poste et la liste de tous les endroits dans le Québec où il y a des machines à affranchir.

Sous la rubrique «Envoi à l'occupant», le service du Courrier et des Messageries défraye pour tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec le coût de distribution de renseignements dans tous les foyers et commerces du Québec et ce deux fois par année.

Pour une plus grande efficacité, les expéditions faites par les ministères aux délégations québécoises à l'étranger, ont été regroupées sous une même responsabilité.

Le nombre de routes de courrier à horaire fixe a été augmenté à 12 dans la région de Québec et à quatre dans la région de Montréal et dans ces deux villes, des voitures assurent un service de messageries sur appel.

Frais d'affranchissement du courrier remis à la poste fédérale et volume manipulé

	Frais	Volume
Québec:	\$ 4 966 312	32 368 618
Montréal:	\$ 1 074 194	3 197 073
Province:	\$ 572 078	1 976 775
TOTAL:	\$ 6 612 584	37 542 466
Par catégorie:		
1ère, 3ième et 4ième classes	\$ 4 687 817	20 650 947
2ième et 3ième classes (permis)	\$ 774 598	9 773 877
Envois à l'occupant	\$ 302 424	7 049 430
Poste certifiée	\$ 531 150	885 250 (non inclus dans le volume)
Poste-pac	\$ 108 298	68 212
Ports dûs	\$ 123 746	— — —
Timbres-poste	\$ 84 179	533 513 (non inclus dans le volume)
Autres	\$ 371	— — —
TOTAL	\$ 6 612 584	37 542 466

Volume de courrier interministériel traité

La quantité de ce courrier est établie par extrapolation à partir d'échantillonnages qui ont lieu au cours de l'année. Le volume interministériel traité s'élève à 2 800 000 unités.

PAVOISEMENT DU DRAPEAU

Le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement a présenté au Conseil des ministres, le 14 décembre 1977, un mémoire concernant une politique de pavoisement du drapeau sur les édifices gouvernementaux.

Dorénavant, tous les édifices du gouvernement seront pavoisés de même que ceux loués à plus de 50%. Les salles de conférence ministérielles, les halls d'entrée, les salles publiques utilisées pour les soumissions, les cours provinciales, etc., arboreront également le drapeau.

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a également mis sur pied un ensemble de services tel que le maintien d'un inventaire des drapeaux qui pourraient être prêtés à divers groupes sociaux au cours d'événements populaires où le gouvernement du Québec est directement impliqué.

CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

En tant que responsable d'un nombre important d'édifices, le ministère est conscient de l'importance de sa participation à la réalisation des objectifs du Gouvernement en cette matière et du rôle qu'il doit jouer auprès de la population. C'est d'ailleurs à ce titre, qu'il a participé à l'élaboration du chapitre du Livre blanc sur l'énergie traitant tout spécialement des immeubles.

Afin d'atteindre ces objectifs, le ministère s'est tracé un programme qui touchera aussi bien les édifices loués que ses propres édifices, présents et futurs. Ce programme est principalement axé sur l'implantation de normes de bien-être moins exigeantes, de normes de performance des composantes de l'édifice plus soucieuses de la consommation énergétique et de techniques d'économie d'énergie.

Certaines techniques d'économie d'énergie ont déjà été mises de l'avant dans quelques-uns des édifices actuels du ministère mais c'est surtout dans les édifices conçus au cours des deux dernières années que ces techniques ont été appliquées afin de réduire de façon très significative leur consommation énergétique.

Le poste-type de la Sûreté du Québec conçu tout dernièrement en est un exemple. Vu ses dimensions réduites, il n'a pas été possible d'y appliquer toutes les nouvelles techniques d'économie d'énergie, mais celles qui se sont avérées rentables sur une durée de 30 ans (vie utile de l'édifice) ont été adoptées.

ÉTUDES COMPLÈTES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Des projets d'études complètes d'économie d'énergie ont été préparés pour les quatre édifices suivants

Le 1701, rue Parthenais, Montréal; le Complexe scientifique de Québec; la Centralisation de Jonquière; la Centralisation de Rimouski.

Des études touchant l'économie de chauffage des stationnements des édifices «G» et «H»; l'économie de l'électricité dans les édifices «G», Joffre et Complexe Scientifique ainsi que l'isolation supplémentaire de l'édifice de la

Sûreté du Québec à Sainte-Anne de Beaupré, du Centre de détention de Sorel et du Palais de Justice de Sept-Îles, ont donné les résultats suivants:

STATIONNEMENTS INTÉRIEURS

Édifice	Consommation antérieure de vapeur livres/année	Consommation (77-78) livres de vapeur	Économie	
			%	\$
G	40 000 000	27 500 000	31%	30 000
H	7 700 000	1 993 249	74%	13 000

Économie avec l'huile No 6 à .32¢ le gallon (134 000 BTU net/gallon).

ÉCLAIRAGE

Édifice	Coût d'implantation	Économie annuelle
G	\$ 24 700	\$ 27 000
Joffre	\$ 4 700	\$ 10 000
Complexe scientifique	\$ 15 000	\$ 25 000

ISOLATION SUPPLÉMENTAIRE

Édifice	Coût d'investissement	Économie annuelle	
		kWh	\$
Sûreté du Québec Ste-Anne de Beaupré	\$ 1 125	24 000	300
Centre de détention de Sorel	\$ 3 100	35 000	450
Palais de Justice de Sept-Îles	\$ 12 000	350 000	4 500

LES TRAVAUX DE CONSERVATION ET DE RÉPARATION

Les directions régionales de l'Exploitation des immeubles doivent accorder de nombreux contrats pour des travaux de réparation mineurs ou urgents. Vu leur très grand nombre, un effort particulier a été fait pour permettre aux entrepreneurs des régions de soumissionner à chances égales pour l'obtention de ces contrats et d'agir conformément avec la politique administrative du gouvernement en matière d'octroi de contrats.

Quelque 7 000 contrats de moins de \$1,000 ont ainsi été attribués selon des critères correspondant à l'ampleur des travaux et aux sommes engagées.

Près de 700 contrats relatifs à l'entretien, au gardiennage et à l'enlèvement de la neige et des déchets ont été octroyés pour un montant de près de \$12 millions.

Par ailleurs 35 contrats de conservation et de réparation entre \$25,000 et \$100,000 pour un montant total de \$1,7 million et neuf contrats de \$100,000 et plus totalisant \$2 millions ont été octroyés.

Nombre, nature et coûts des contrats octroyés à Québec, Montréal et en Province au cours de 1977-78.

Types	Québec		Montréal		en Province	
	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût
Entretien ménager	58	\$ 2 538 000	66	\$ 1 603 458	98	\$ 1 185 000
Entretien des ascenseurs	16	\$ 254 000	9	\$ 121 528	25	\$ 58 500
Entretien paysager	5	\$ 60 700	4	\$ 55 876	62	\$ 124 500
Entretien mécanique et électrique	48	\$ 1 017 000	23	\$ 978 929	44	\$ 375 500
Enlèvement des déchets	1	\$ 91 000	7	\$ 44 594	27	\$ 52 000
Enlèvement de la neige	22	\$ 305 000	14	\$ 151 629	67	\$ 320 000
Entretien des plantes	1	\$ 60 000	3	\$ 33 082		
Gardiennage	12	\$ 368 000	37	\$ 828 688	38	\$ 1 310 000
TOTAL	163	\$ 4 693 700	163	\$ 3 817 784	361	\$ 3 425,500

Nombre et montant des contrats de conservation et de réparation d'immeubles dont le coût est inférieur à \$ 25 000

Québec	Nombre de projets	Coût total
Contrats	100	\$ 668 700
Commandes d'exécution	3 000	\$ 575 000
Montréal	Nombre de projets	Coût total
Contrats	86	\$ 501 800
Commandes d'exécution	987	\$ 177 700
En Province	Nombre de projets	Coût total
Contrats	116	\$ 1 003 000
Commandes d'exécution	3 500	\$ 390 000

Travaux à contrat de conservation et de réparation d'immeubles dont le coût se situe entre \$ 25 000 et \$ 100 000.

QUÉBEC

Description		Coût
Édifice Joffre	Réparation toiture	\$ 49 500
30, ave Saint-Denis	Réfection toiture	\$ 48 000
Édifice «G»	Réfection de membranes	\$ 27 800
	Modification du système de gicleurs	\$ 64 700
1530, boul. de l'Entente	Peinture intérieure	\$ 25 000
1640, boul. de l'Entente	Mât pour drapeau	\$ 25 000
39, rue St-Louis	Remplacement d'unités d'absorption	\$ 47 200
2700, rue Einstein	Nettoyage rouille sur béton	\$ 26 000
	Peinture intérieure	\$ 53 000
Divers édifices	Réfection réfractaire des bouilloires	\$ 53 800
Musée du Québec	Escaliers d'évacuation	\$ 77 000
	Nouvelle cheminée	\$ 63 600
	Bouilloire	\$ 28 700
Bois de Coulonge	Clôture protectrice	\$ 25 200
Usine technique boul. Pierre-Bertrand	Addition ventilation	\$ 40 000
Centre de détention	Agrandissement stationnement	\$ 40 000
	Contrôle de l'eau dans cellules et bouilloires	\$ 56 800
		\$ 27 100
400, ave des Rocheuses	Bouilloires	\$ 32 400
TOTAL: 19		\$ 810 800

MONTRÉAL

Description		Coût	
1 est, rue Notre-Dame 800 ouest, boul. Gouin	Achat et installation d'un lave-vitre	\$	30 000 (estimé)
	Réfection plancher de béton de cuisine	\$	55 000 (estimé)
	Réfection du système de chauffage (dégazeur)	\$	80 024
	Remplacement des fenêtres, section administrative, aile «F»	\$	29 080
	Remplacement de fenêtres, chaufferie phase I	\$	42 000
1701, rue Parthenais	Réfection des planchers - béton 1er sous-sol (garage)	\$	43 000
	Réfection de la toiture - bloc «D»	\$	73 000
	Réfection des planchers	\$	60 000
Place Desjardins (Tour Nord)	Remplacement de revêtement de planchers	\$	93 000
1701, rue Parthenais	Changement des turbulateurs aux blocs «A», «B», «C»	\$	82 969
800 ouest, boul. Gouin	Remplacement d'une chaudière et travaux connexes	\$	68 000
TOTAL: 11		\$	656 073

EN PROVINCE

Description		Coût	
Drummondville	Édifice provincial, climatisation et alarme-incendie	\$	50 900
New-Carlisle Roberval	Bureaux; compléter stationnement	\$	33 500
	Vieux Palais de Justice; raccordement du système d'égoût au système municipal	\$	41 500
Rock-Forest	Laboratoire; agrandissement du stationnement	\$	33 600
St-Hyacinthe	Palais de Justice; climatisation	\$	32 500
TOTAL: 5		\$	192 000

**Travaux à contrat de conservation et de réparation d'immeubles
dont le coût est supérieur à \$ 100 000.**

MONTRÉAL

Description		Coût
800 ouest, boul. Gouin	Remplacement du système d'alarme et poinçon	\$ 177 266
	Réfection des systèmes de plomberie et chauffage, dôme central	\$ 123 000
	Renouvellement système mécanique électrique et fenestration	\$ 215 000
	Réaménagement de la buanderie	\$ 144 196
Musée d'art contemporain	Réfection des toitures et réparations au parement métallique	\$ 280 000
1 est, rue Notre-Dame	Remplacement de recouvrement de plancher	\$ 110 000
1701, rue Parthenais	Peinture	\$ 266 000
	Climatisation	\$ 386 903
TOTAL: 8		\$ 1 702 365

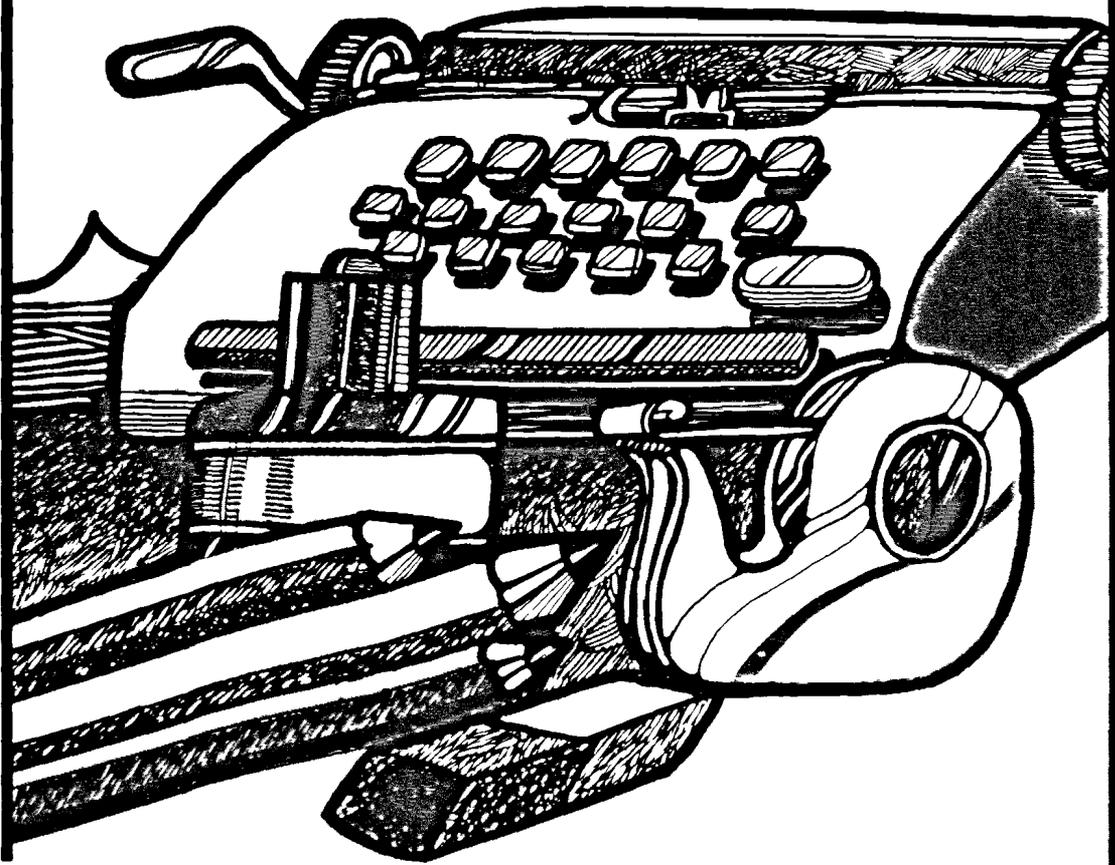
EN PROVINCE

Description		Coût
Nicolet	Institut de police; divers travaux d'amélioration mécaniques et électriques (partie d'un projet de \$ 320 000)	\$ 198 000
TOTAL: 1		\$ 198 000

NOTE: Aucun contrat de plus de \$100,000 n'a été accordé dans la région de Québec.

3

APPROVISIONNEMENT



VUE GÉNÉRALE

La direction générale de l'Approvisionnement a mis en place, au cours de 1977-78, le Répertoire central des fournisseurs pour servir à l'application de la nouvelle politique d'octroi de contrats. À cette fin, le Service général des Achats a mis sur pied une nouvelle unité administrative et établi tous les mécanismes requis au bon fonctionnement du Répertoire.

Les pratiques développées par le Service général des Achats pour disposer des surplus ont été confirmées par les nouveaux règlements adoptés dans le cadre de la Loi de l'administration financière qui sont entrés en vigueur le 1er juillet 1977.

Une étude entreprise sur l'assurance-automobile au gouvernement aboutira à l'entrée en vigueur de la non-assurance, le 1er avril 1978.

Le contrôle de la qualité a suscité notamment des efforts quant à l'inspection du produit chez le fournisseur. On projette de couvrir d'autres aspects du contrôle de la qualité ultérieurement.

Un nouveau mode d'attribution des contrats de location de machinerie lourde a été appliqué et a reçu un bon accueil des loueurs de machinerie.

Une action intensive a été menée dans le domaine de la photocopie afin d'aider les ministères à effectuer leurs travaux de photocopie au meilleur compte pour le gouvernement.

En informatique, le Service général des Achats, après consultation avec le Bureau central d'informatique et les ministères concernés, a procédé à l'achat de six ordinateurs dans le but de réaliser d'importantes économies.

RÉPERTOIRE CENTRAL DES FOURNISSEURS

Dans le cadre de la nouvelle politique d'octroi de contrats et à la suite de l'adoption de l'Arrêté en conseil 3475-77 le 19 octobre 1977, le Service général des Achats a reçu le mandat de créer un Répertoire central des fournisseurs de services.

Ce nouveau mode de sélection des firmes rationalise l'attribution des contrats, répond à un souci d'équité et d'égalité dans le choix des firmes appelées à soumissionner et permet aux fournisseurs de différentes régions de la province d'avoir les mêmes chances que les firmes établies à proximité du siège du gouvernement.

Le Répertoire central se divise en sept catégories:

- professionnels reliés à la construction;
- professionnels reliés à l'administration;
- entrepreneurs en construction;
- services auxiliaires;
- services reliés à la sécurité;
- services reliés à l'audio-visuel et aux arts graphiques;
- services reliés à la publicité.

Quant aux services d'avocats et de notaires, aux services de nolisement d'avions et aux services de déneigement des routes, ils sont exclus du répertoire central et relèvent des ministères concernés, compte tenu du caractère particulier de ces services.

Dans le cas des services professionnels, on doit de plus détenir une expérience d'un minimum de deux ans qui varie avec l'importance des contrats.

Les contrats seront divisés selon trois niveaux d'honoraires qui pourront varier d'un répertoire à l'autre.

Le fonctionnement du Répertoire central des fournisseurs sera régi par des directives du Conseil du Trésor et les contrats seront attribués conformément aux modalités prévues par ces directives et par les règlements concernant les contrats de services du gouvernement et les contrats de construction.

Les deux principaux critères d'admissibilité pour chacun des répertoires consistent à avoir sa principale place d'affaires au Québec et les permis requis par la loi.

Constitution des répertoires

Les répertoires regroupent les fournisseurs par spécialité. Pour certains répertoires, il existe aussi des listes regroupant les fournisseurs par spécialité et par région administrative et même par spécialité et par sous-région administrative.

Chaque liste sera ventilée en plusieurs niveaux de coût estimatif des travaux.

L'ordre d'apparition des fournisseurs sur chacune des listes sera déterminé de façon aléatoire au moyen d'un ordinateur.

Principes d'attribution des contrats

Lorsque les ministères et organismes auront à attribuer des contrats qui n'ont pas à faire l'objet de soumissions publiques, ils transmettront une demande au Service général des Achats qui sélectionnera la liste indiquée selon la spécialité, la région et le niveau estimatif du contrat à accorder et fournira le nom d'un ou plusieurs fournisseurs selon le niveau de contrat. Ces noms seront fournis dans leur ordre d'apparition sur la liste.

Chacune des listes sera indépendante et lorsqu'une liste sera épuisée, une nouvelle sera constituée de façon aléatoire.

À la fin du contrat, un rapport de performance sera demandé aux ministères et organismes afin d'évaluer la qualité des services rendus et de mettre à jour le dossier du fournisseur.

Nombre de fournisseurs inscrits aux Répertoires au 31 mars 1978

— bien mobiliers	— fournisseurs réguliers	8 187
	— fournisseurs occasionnels	7 359
— fournisseurs de services	— professionnels reliés à la construction	719
	— professionnels reliés à l'administration	159
	— entreprises en construction	1 453
	— services auxiliaires	460
	— services reliés à la sécurité	83
	— services reliés à la publicité, à l'audio-visuel et aux arts graphiques (incluant les services reliés à la publicité)	350
TOTAL		3 224
— loueurs de machinerie lourde:		2 252
— nombre de machines enregistrées:		8 627

LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Le S.G.A. a continué d'affirmer sa présence auprès des fournisseurs pour s'assurer que leurs produits rencontrent pleinement les exigences de qualité et de livraison ex primées dans les commandes

Bien que ne couvrant qu'environ 20 % des commandes de \$5 000 et plus, cette surveillance a permis d'améliorer les relations techniques entre les ministères, les fournisseurs et le S.G.A.

Le S.G.A. envisage d'accroître son action dans ce domaine afin de s'assurer que l'on obtienne des produits au plus bas prix selon la qualité exigée.

Pour ce faire, le S.G.A. travaillera de concert avec les entreprises québécoises pour qu'elles améliorent leurs propres contrôles de qualité et qu'elles s'assurent elles-mêmes de la qualité de leurs produits. De cette façon, la responsabilité de fournir des produits de qualité demeurera celle du fournisseur, ce qui diminuera d'autant l'inspection à la réception.

SURPLUS ET REBUTS

Depuis 1968, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a la responsabilité de disposer des surplus et rebuts du gouvernement. Un nouveau règlement entré en vigueur le 1er juillet 1977 a précisé davantage le rôle de la direction générale de l'Approvisionnement qui agit à titre de négociateur vendeur pour tous les biens mobiliers en surplus de chaque ministère. Le nouveau règlement stipule que la disposition des biens excédentaires se fait par appel d'offres, par encan ou de gré à gré dans des cas spécifiques.

Au cours de 1977-78, les transactions de vente et de transfert ont représenté \$ 4,0 millions. Les ventes à l'extérieur du gouvernement totalisent \$ 2,0 millions réparties en trois catégories: automobile et outillage: \$ 327 492; informatique et machines de bureau: \$ 1 416 760; ferraille, batteries et pneus: \$ 309 948.

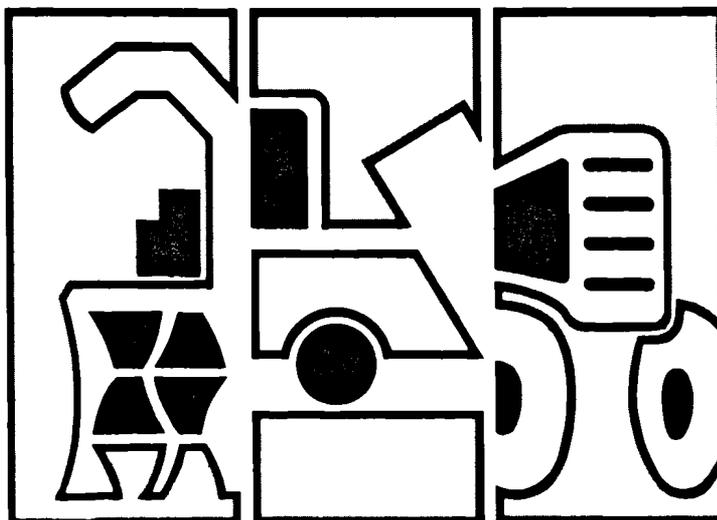
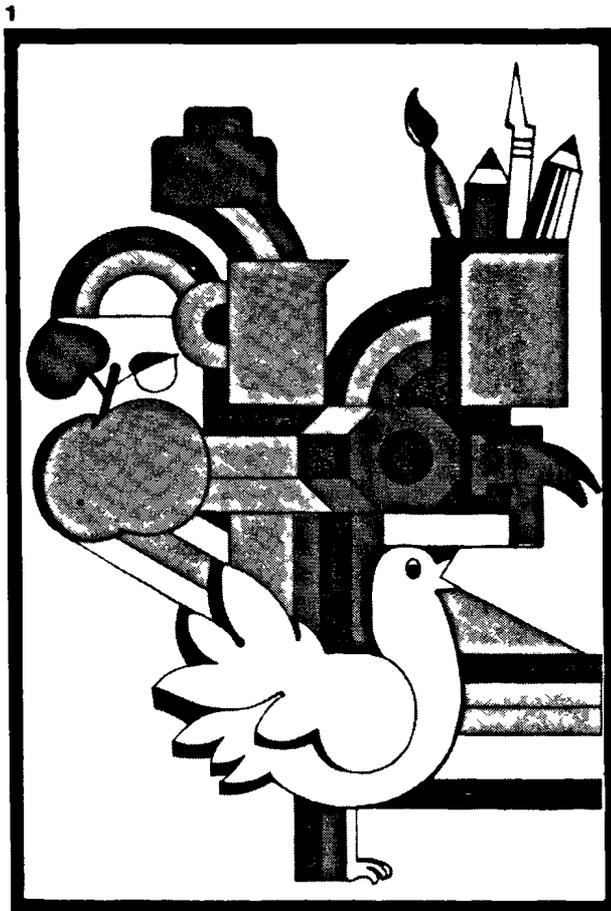
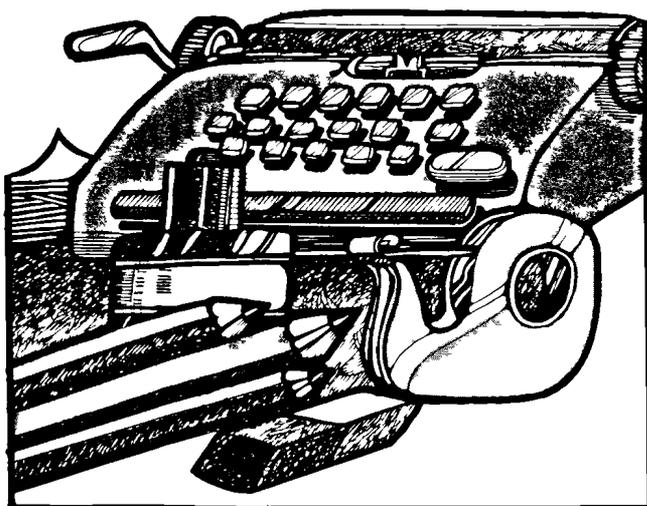
L'ASSURANCE-AUTOMOBILE

Ayant décidé d'avoir recours à la non-assurance en matière d'accidents automobiles, le gouvernement du Québec assumera à compter du 1er mai 1978, compte tenu de la convention d'indemnisation directe, tous les dommages causés à ses propres véhicules.

Cette décision a été prise à la suite d'une recommandation du contrôleur des assurances. Cette recommandation a été formulée conformément à certaines dispositions contenues dans la loi de l'Assurance-automobile, tel l'article 101 qui permet au gouvernement de ne pas s'assurer pour la responsabilité civile en matière de dommage matériel et l'article 175 par lequel le gouvernement se retrouve dans la même position que s'il était un assureur privé. En ce qui regarde les dommages corporels, la responsabilité est maintenant assumée par la Régie de l'assurance-automobile.

Dans le domaine de l'assurance générale, le Conseil du Trésor, sur recommandation du Contrôleur des assurances, a opté pour une formule d'appels d'offres publics pour tous les dossiers d'assurance.

- 1- Catalogue des fournitures de bureau
- 2- Inscription des fournisseurs
- 3- Le répertoire des taux de location de machinerie lourde



2

3

RÉPERTOIRE DES LOUEURS DE MACHINERIE LOURDE

À la suite d'une recommandation d'un comité interministériel, le Conseil du Trésor a émis des directives rendant le Service général des Achats responsable de l'émission d'un appel d'offres annuel pour la location de machinerie lourde. Le S.G.A. est aussi responsable de la création d'un Répertoire central de loueurs de machinerie lourde et de 47 répertoires régionaux basés sur le découpage territorial du ministère des Transports. Ces mécanismes sont destinés aux ministères et organismes qui doivent, selon leurs besoins, octroyer des contrats conformément aux règles définies par le Conseil du Trésor.

Au début de 1978, plus de 2 000 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, ce qui représente plus de 8 000 pièces de machinerie dans 16 catégories.

Ce nouveau mode d'attribution de contrats de location de machinerie lourde sera en opération le 1er avril 1978.

PHOTOCOPIEURS

Un «Guide de gestion des photocopieurs» a été distribué aux services d'approvisionnement des ministères et organismes du gouvernement.

Le but de cette publication est de conseiller les utilisateurs de photocopie dans le choix de photocopieurs et dans la gestion de la photocopie.

Les sections du guide abordent entre autres la question de l'évaluation des besoins de photocopie, du choix, de la gestion et de l'achat d'un photocopieur. De plus, le guide résume en annexe les différents régimes de location des divers appareils sur le marché avec tous les coûts afférents.

Le guide sera mis à jour chaque année pour tenir compte des développements sur le marché de la photocopie.

Informatique

Le gouvernement s'est porté acquéreur de six ordinateurs qu'il louait.- Cette décision fait suite à des études qui démontraient la rentabilité d'agir ainsi, tenant compte des crédits d'achat accumulés et de la valeur de revente de ces ordinateurs sur le marché de seconde main.

Les sommes supplémentaires déboursées par le gouvernement au cours de l'exercice financier 1977-78 pour acheter ces ordinateurs se chiffrent à environ \$ 3,0 millions et on estime leur valeur de revente à environ \$8,0 millions présentement.

Répartition des achats par classe de produits

	Nombre	Milliers de dollars
Produits non ferreux	72	\$ 1 223
Câbles, visserie, etc.	279	\$ 371
Tuyauterie, plomberie et chauffage	427	\$ 678
Peinture	331	\$ 4 159
Verre, plastique	51	\$ 93
Structures préfabriquées et échafaudages	48	\$ 440
Quincaillerie	658	\$ 666
Soudure	70	\$ 157
Outils à main	10	\$ 8
Machinerie et fournitures industrielles	99	\$ 213
Équipements commerciaux d'entreprises	159	\$ 429
Fournitures électriques	354	\$ 680
Équipements électroniques	520	\$ 2 053
Distributeurs d'énergie électrique	97	\$ 323
Éclairage, réfrigération, ventilation	318	\$ 951
Instruments scientifiques et de laboratoire	704	\$ 2 557
Produits chimiques de laboratoire	58	\$ 162
Rayons-X	12	\$ 116
Équipements photographiques	410	\$ 1 234
Produits pharmaceutiques	271	\$ 532
Équipements dentaires	2	\$ 3
Produits de beauté	8	\$ 24
Abonnements	5 642	\$ 334
Livres, manuels	327	\$ 700
Fournitures de bureau	564	\$ 3 001
Fournitures dessinateurs et artistes	305	\$ 802
Machines de bureau	1 576	\$ 40 437
Ameublements	545	\$ 4 968
Paniers et contenants	409	\$ 2 333
Impressions	2 968	\$ 14 182
Équipements d'imprimerie	142	\$ 930
Textiles, rideaux, venetiennes	161	\$ 649
Laines, fibres synthétiques	16	\$ 67
Vêtements	310	\$ 1 160
Chaussures	80	\$ 255
Couvre-planchers	116	\$ 344
Articles de camping	26	\$ 23
Cuir, fourrures	7	\$ 37
Équipements et fournitures de police	42	\$ 94
Viandes, poissons et fruits de mer	365	\$ 1 251
Produits laitiers et av coles	64	\$ 356
Produits de boulangerie	57	\$ 211

	Nombre	Milliers de dollars
Fruits, légumes	8	\$ 6
Épicerie	295	\$ 793
Épicerie	36	\$ 34
Boisson, tabac, bonbons	71	\$ 546
Produits d'entretien et de nettoyage	431	\$ 644
Bijouterie	23	\$ 97
Instruments de musique, disques	34	\$ 80
Équipements sportifs	113	\$ 117
Oeuvres d'art	4	\$ 14
Animaux vivants	3	\$ 8
Proviandes animales	87	\$ 584
Équipement agricole	145	\$ 650
Fertilisants, pesticides	161	\$ 6 430
Équipement d'élevage	28	\$ 56
Produits végétaux	83	\$ 286
Créations artisanales	11	\$ 6
Véhicules automobiles	1 572	\$ 14 611
Pièces et accessoires pour véhicules moteurs	517	\$ 866
Pneus et chambres à air	104	\$ 2 048
Équipements de garage	208	\$ 300
Avions, bateaux, trains	253	\$ 1 750
Équipement de minage et de forage	52	\$ 270
Équipement de manutention	56	\$ 201
Équipement de pouvoir et de transmission	210	\$ 465
Machinerie lourde et équipements divers de construction	315	\$ 5 363
Équipement anti-incendie et appareils de sécurité	195	\$ 422
Produits pétroliers et combustibles	666	\$ 21 346
Produits bitumineux	36	\$ 14 335
Produits chimiques pour entretien des routes	81	\$ 18 249
Matériaux de maçonnerie	280	\$ 883
Ateliers	80	\$ 360
Matériaux de construction	245	\$ 697
Armes à feu et explosifs	56	\$ 490
Spécialités de construction	61	\$ 132
Bois	845	\$ 4 383
Produits de fonderie	32	\$ 60
Produits ferreux	675	\$ 5 315
TOTAL:	26 752	\$ 192 103

4

GESTION INTERNE
ET SOUTIEN



VUE GÉNÉRALE

Au cours de 1977-78, la direction générale de la Gestion, en plus de fournir le support administratif courant à l'ensemble du ministère, a porté son action notamment aux domaines des contrats, de la budgétisation, de la gestion des effectifs, de la gestion des documents, des Communications et de l'implantation du Système international d'unités (SI).

Des contributions spéciales ont été offertes particulièrement en ce qui touche les activités de la direction générale de l'Exploitation des immeubles.

La direction générale de la Gestion a mis en place les mécanismes d'application de la nouvelle politique d'octroi de contrats de services et a poursuivi l'implantation du système de budgétisation du gouvernement, notamment en ce qui touche le programme II de l'Exploitation des immeubles qui a fait l'objet d'un mémoire au Conseil du Trésor.

En collaboration avec le Secrétariat des Affaires gouvernementales en milieu amérindien et inuit, la direction générale de la Gestion a effectué les études et préparé les documents nécessaires au transfert de la Direction générale du Nord du ministère des Richesses naturelles au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Une expérience-pilote sur la gestion des documents semi-actifs à l'intérieur du M.T.P.A. a été entreprise et des propositions sur cette question ont été présentées au Conseil du Trésor en vue d'étendre cette expérience aux autres ministères.

L'accroissement considérable des effectifs a entraîné des activités exceptionnelles en ce qui touche la gestion du personnel.

Le programme d'implantation du Système international d'unités de mesure s'est poursuivi de façon concrète particulièrement dans les secteurs reliés à la construction.

NOUVEAU MODE D'OCTROI DE CONTRATS

En ce qui touche l'application de la nouvelle politique d'octroi de contrats, la direction des Contrats a mis au point des mécanismes provisoires en attendant l'entrée en vigueur du Répertoire central des fournisseurs. Ces mécanismes ont été établis en fonction des orientations retenues par les groupes de travail responsables de l'élaboration des directives permanentes.

La nouvelle politique a été particulièrement appliquée au choix de professionnels pour la construction du Centre des Congrès à Montréal. Des avis publics ont été publiés dans les journaux invitant les professionnels désireux de le faire à s'inscrire au concours. C'était la première fois que le ministère agissait de la sorte dans le choix de firmes de professionnels.

Nombre et montant des contrats de services professionnels, de construction et d'entreprises octroyés en 1977-78

	Nombre	Montant
Services professionnels	310	\$ 4 8 millions
Construction:		
par appels d'offres	107	\$ 33 2 millions
sur invitation	379	\$ 8 5 millions
Services d'entreprises		
par appels d'offres	38	\$ 2 9 millions
sur invitation	186	\$ 1 6 millions

GESTION DES DOCUMENTS

En plus d'établir le système de classement uniforme à la grandeur du ministère, la direction générale de la Gestion a reçu le mandat de mettre en marche le projet pilote d'un entrepôt centralisé pour les documents semi-actifs.

En février 1978, un mémoire était présenté au Conseil du Trésor touchant la gestion centralisée de documents au gouvernement du Québec. Ce mémoire recommandait entre autres choses la création d'un bureau de gestion de documents qui établirait le contrôle de la mise sur pied du calendrier de la conservation; l'établissement de dépôts de documents semi-actifs sur une base permanente en collaboration avec les organismes responsables et l'élaboration des programmes de formation et de perfectionnement du personnel au gouvernement du Québec.

L'IMPLANTATION DU SYSTÈME INTERNATIONAL D'UNITÉS (SI)

L'implantation du Système international d'unités a donné lieu au cours de 1977-78 à une série de sessions de familiarisation pour tous les employés du ministère. Depuis le 1er janvier 1978 les plans et devis des nouveaux immeubles construits par le gouvernement du Québec sont conçus selon les données du Système international. Les secteurs techniques reliés à la construction et à l'aménagement ainsi qu'à l'entretien sont particulièrement concernés par la conversion du Système impérial au Système international.

COMMUNICATIONS

Le service des Communications a élaboré un programme d'activités qui met l'accent sur les communications internes et externes du ministère. Au cours de 1977-78, le service a consolidé des moyens déjà en place et mis en marche un programme de communication destiné particulièrement aux clientèles privilégiées du ministère. Ce programme sera accentué au cours du prochain exercice.

EFFECTIFS

En début d'année, le ministère ayant connu une augmentation sensible de ses effectifs, le recrutement du personnel a été l'activité marquante de la direction du personnel.

Dans le cadre de la politique de «faire ou de faire faire», il a fallu recruter de nouveaux ingénieurs, architectes et techniciens pour assumer la mise en oeuvre et la surveillance de projets qui antérieurement étaient confiés à des firmes privées.

Le personnel de la direction générale de l'Exploitation des immeubles a été augmenté de 125 personnes à la suite de la prise en charge par le M.T.P.A. de l'entretien des systèmes électriques et mécaniques de quatre grands immeubles à Québec, Montréal et Hull.

Pour faciliter la réalisation du programme de soutien d'emploi, le Conseil du Trésor a accordé au M.T.P.A. 46 hommes/année d'emplois occasionnels, ce qui a permis d'embaucher près de 200 ouvriers pour environ trois mois.

La constitution du Répertoire central des fournisseurs de services a conduit à la création de six nouveaux postes permanents et de 20 hommes/année d'emplois occasionnels.

En résumé, le service de la Dotation a recruté 394 nouveaux employés pour combler les postes additionnels et remplacer les 196 employés qui ont quitté le M.T.P.A. au cours de 1977-78.

Relations de travail

Bien que le règlement des griefs soit la principale activité de ce service, il y a eu en plus une participation à la négociation de la nouvelle convention collective de travail des agents de la paix. Aussi, certains travaux de recherches ont été requis pour la préparation des propositions patronales concernant les conventions collectives des fonctionnaires et des ouvriers.

Perfectionnement

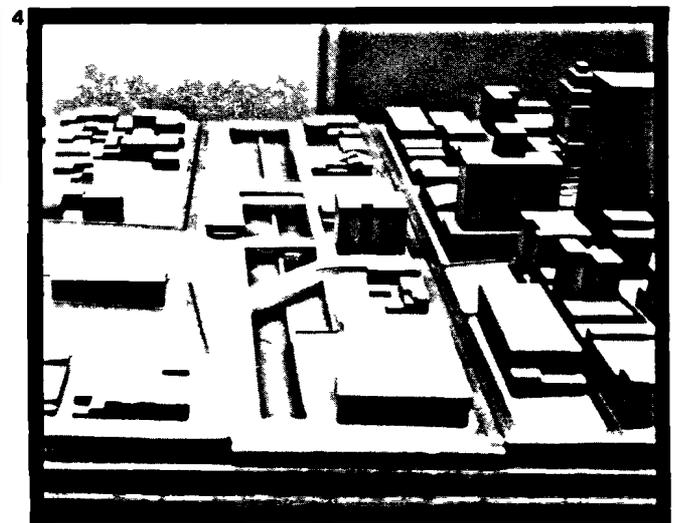
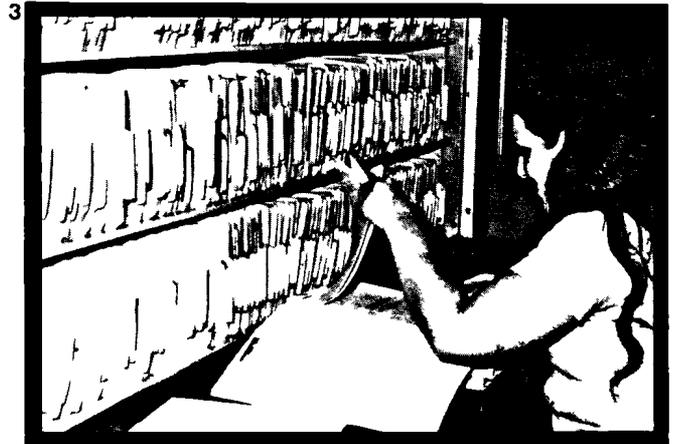
La formation générale et spécialisée au système métrique est demeurée une préoccupation majeure en cours d'année.

Ayant constaté une difficulté à recruter des candidats pour la conduite des véhicules lourds, un cours de formation et de perfectionnement a été mis sur pied à l'intention des employés. En plus, des cours de conduite préventive ont été donnés au personnel utilisant des véhicules du ministère.

L'Ecole nationale d'administration publique (ENAP) a été une ressource grandement utilisée pour des sessions portant notamment sur la gestion du temps, la conduite de réunions, l'analyse transactionnelle et la rédaction administrative.

Des sessions spécialisées sur la conservation de l'énergie et la rénovation des immeubles furent dispensées au personnel oeuvrant dans l'exploitation des immeubles.

Le personnel d'entretien des machines de bureau a bénéficié d'une session de formation sur les nouveaux équipements.



- 1- Appareil de traitement de textes
- 2- Distribution interne du courrier
- 3- Gestion du personnel
- 4- Maquette de l'emplacement du Centre des congrès de Montréal

Effectifs permanents au 31 mars 1978

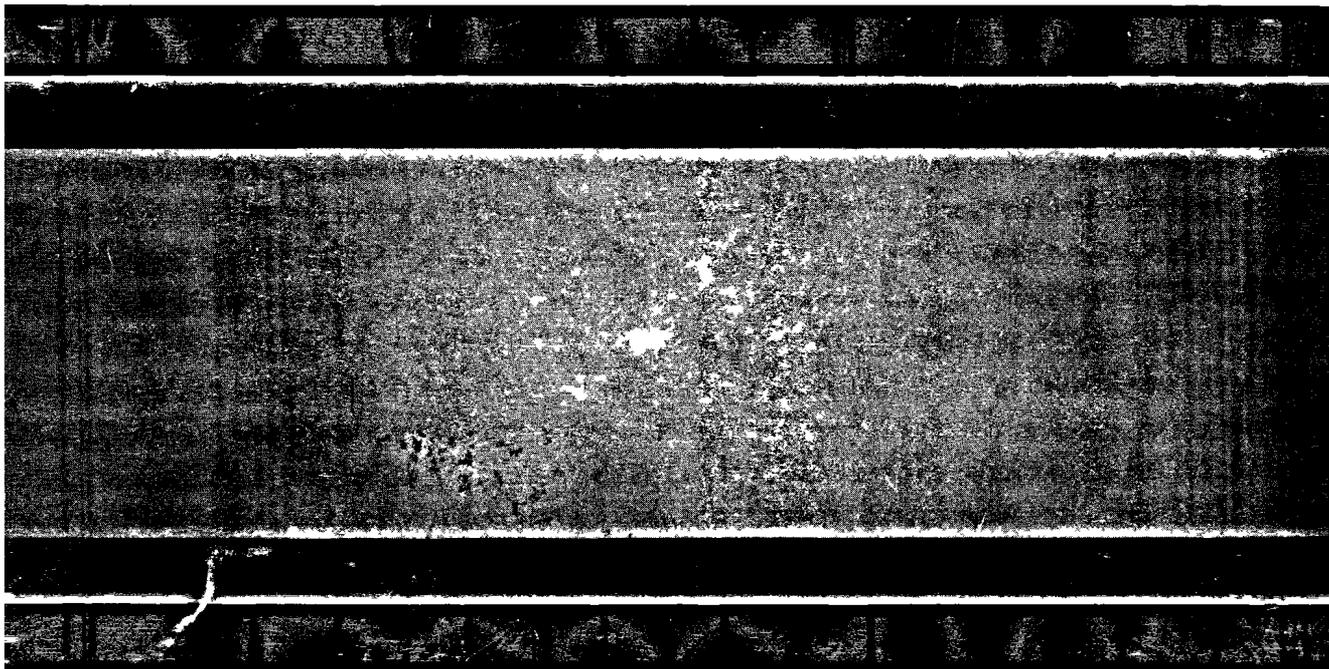
Catégorie	Direction générale de l'Allocation de l'espace et de l'équipement	Direction générale de l'Exploitation des immeubles	Direction générale de l'Approvisionnement	Direction générale de la Gestion	Bureaux du ministre et des sous-ministres	Total
1 - Cadres	11	13	5	4	8	41
2 - Adjointes aux cadres	16	8	11	8	1	44
3 - Professionnels	124	92	56	36	10	318
5 - Techniciens et assimilés	67	128	6	15	—	216
6 - Employés de bureau	71	247	92	63	17	490
7 - Agents de la paix	—	380	—	—	—	380
8 - Ouvriers	8	963	—	1	—	972
9 - Agents de maîtrise fonctionnaire	2	21	4	3	—	30
10 - Agents de maîtrise ouvrier	—	76	—	—	—	76
11 - Agents de maîtrise agents de la paix	—	19	—	—	—	19
TOTAL	299	1 947	174	130	36	2 586

Nominations

Cadres supérieurs	—	2	—	10	12
Adjoints aux cadres supérieurs	1	—	—	—	1
Professionnels	41	17	4	11	73
Techniciens et assimilés	20	23	2	4	49
Employés de bureau	24	37	10	19	90
Agents de la paix	—	7	—	—	7
Ouvriers	1	161	—	—	162
TOTAL	87	247	16	44	394

Départs

Cadres supérieurs	—	—	—	3	3
Adjoints aux cadres supérieurs	—	—	—	—	—
Professionnels	8	7	3	4	22
Techniciens et assimilés	5	12	—	—	17
Employés de bureau	7	29	9	5	50
Agents de la paix	—	18	—	—	18
Ouvriers	3	83	—	—	86
TOTAL	23	149	12	12	196



Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 065 528

 Éditeur officiel
Québec